



Émetteur : Hubert SCHAFF – Paul MORGEN

Date : 01/02/2011

Direction / service : Recherche & Développement

Réf. 2011-02-01/R&D/HS/19

Date de la réunion : 31 Janvier 2011

## **Participants :**

**ADEME** : Alain Geldron, Jérôme Betton, Claire Bougeard

**AD** : P. Morgen, H. Schaff

Lieu : Angers

Destinataire(s) : A. Allier – P. Delaborde – Ph. Héritier – P. Morgen – H. Schaff

Copie(s) : G. Duval – E. Duval - Ph. Gundermann – YC. Ricci

Objet : Présentation du Projet EBCHR à l'ADEME Angers

## **Personnes Rencontrées :**

### ◆ **ADEME - Angers**

- ✗ Alain Geldron – Chef du Service « Filière Responsabilité Elargie du Producteur et Recyclage ».
- ✗ Jérôme Betton – Service « Filière Responsabilité Elargie du Producteur et Recyclage » et Chargé de Mission « Investissements d'Avenir » au sein du service.
- ✗ Claire Bougeard – Métaux Stratégiques.

### ◆ **A&D**

- ✗ Paul Morgen – Hubert Schaff.

## **Présentations :**

Présentation d'Aubert & Duval.

Présentation du document « **Valorisation Déchets Métaux Hautes Technologies** DGPI/PM/6 - Révision 1 du 31/01/2011 », ci-joint.



## **Financement :**

### **Deux Sources de Financement :**

#### **ADEME**

30 % de l'investissement et des résultats d'exploitation sur la période initiale de 5 ans.

#### **Investissements D'AVENIR**

1/3 de subventions R&D.

2/3 pour des « Plateformes Technologiques » sous forme de prêts participatifs en avances remboursables.

Il est possible de faire appel aux deux sources de financement pour la R&D.

- Si le CEA participe au Four-Pilote pour le Tantale, cette participation ne sera pas considérée comme une aide publique.
- Au total, les aides publiques ne pourront pas dépasser 50% du coût du projet.
- Habituellement, l'ADEME fonctionne avec des subventions de 30% pour les projets industriels et 50% pour la R&D. Pour les Investissements d'Avenir, la règle sera celle des avances remboursables et/ou prises de participation de l'Etat, mais les modalités précises restent à établir. On recherche un « effet de levier » de 25% : on doit générer des investissements égaux à quatre fois l'apport de l'Etat.
- Si le « Soutien financier » dépasse 7,5 M€ pour un des partenaires du projet, la notification doit être faite par la Commission Européenne (Bruxelles) qui procède à une instruction particulière du dossier, avec nomination d'experts pour valider le projet (durée habituelle – 1 an). Dans le cas des avances remboursables, les services de l'Etat font un calcul à partir du plan de financement, pour définir un « équivalent subvention ».

## **Amélioration du Dossier de Présentation :**

- ▶ Décrire l'évolution du projet sur une échelle de temps (démarrage industriel en 2014 ?).
- ▶ Inclure un schéma complet du cycle de valorisation des déchets.
- ▶ Expliquer la refusion VAR.
- ▶ Insister sur la notion de tri à la source.



## **Commentaire ADEME :**

Accueil très favorable au dossier.

### **Confidentialité des Informations sur ce Projet d'Aubert & Duval.**

Alain Geldron a été très réceptif à notre demande de correction du document « Etude du Potentiel de Recyclage de Certains Métaux Rares – Partie1, Juillet 2010 » que nous avons trouvé sur le web, et qui stipulait clairement qu'A&D avait en étude un projet EBCHR.

Il sera retiré du site web de l'ADEME, corrigé en fonction de nos indications et remis sur le site.

**Action : H. Schaff :** *Proposer les corrections à faire, par mail à Jérôme Betton. (fait le 08/02)*

## **Prochaines Etapes de la Construction du Dossier :**

### ➤ **R&D :**

Voir l'Appel à Projet « Eco-industries 2011 » du 20/12/2010 sur le site Ministère de l'Industrie.  
[Clôture le 7 Mars 2011. Sélection des dossiers fin Mai. Décision Juillet 2011.](#)

Proposer un Projet préparatoire avec Ecole des Mines de Nancy.  
(Enveloppe totale de 2 M€ pour l'ADEME, durée des projets un à trois ans).

S'y ajoutent les enveloppes du Ministère de l'Industrie et d'OSEO, associées à cette action.  
(à vérifier : quelle répartition, quels montants ?)

### ➤ **Pour les Investissements d'Avenir :**

AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) – [Avril 2011](#).

Remise du dossier – [Septembre 2011](#).

Arbitrage - [Décembre 2011](#).

**Important :** Il n'y aura qu'un seul AMI pour les 250 M€, avec trois thèmes :

- ✓ Eco-conception.
- ✓ Dépollution des sols.
- ✓ Recyclage et valorisation des déchets (150 M€).

### ➤ **A l'issue de l'AMI :**

Il y aura une phase d'instruction du dossier d'Octobre à Décembre 2011, avec une Commission composée d'Experts pilotés par l'ADEME. Cette commission fera des recommandations au « Comité de Pilotage des Investissements d'Avenir ».



➤ **Le Bilan Economique** :

Il devra notamment Comporter :

- Un compte d'exploitation prévisionnel sur 5 ans.
  - Le montant des Investissements réalisés.
  - Le programme R&D.
- **Présenter le dossier à Jean-Guillaume Péladan –  
Directeur des Investissements d'Avenir à l'ADEME Paris.**
- **L'ADEME Angers nous fera un retour après relecture du dossier, [courant Février](#).**